

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CamGestion Situations Spéciales (FR0010168351)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Actions des pays de la zone Euro, le FCP a pour objectif d'offrir une performance liée aux marchés d'actions sur la durée minimale de placement recommandée. Le portefeuille est constitué sans référence à l'indice EURO STOXX dividendes réinvestis, utilisé à titre d'analyse de la performance uniquement.

Caractéristiques essentielles du FCP : L'objectif est atteint au travers d'une gestion discrétionnaire des actions des pays de la zone Euro dites en «situations spéciales», sans contrainte de capitalisation. Une valeur en «situations spéciales» est une valeur qui a subi un événement (stress) pouvant affecter des éléments comme sa valorisation, son bilan, le consensus des analystes, etc.

Le FCP éligible au PEA, est investi à hauteur de 75% de son actif net minimum en titres émis par des sociétés établies dans l'Union européenne éligible au PEA. Il est également exposé à hauteur de 60% minimum de son actif net aux marchés d'actions de la zone Euro. Il est constitué au terme d'un processus comportant un filtrage quantitatif de l'univers, l'analyse de la stratégie et du secteur de la société, de ses ratios financiers et la rencontre avec les dirigeants. Le FCP est autorisé à investir à hauteur de 25% maximum de l'actif net en titres de créance et/ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises, émis sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE par des entreprises privées, publiques ou par un Etat. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les obligations en portefeuille peuvent bénéficier d'une notation minimale de Baa2 Moody's et/ou BBB S&P dans la limite de 20% de l'actif net. Les titres de créance négociables en portefeuille peuvent bénéficier d'une notation minimale de P2 et/ou A2. Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le FCP aux risques actions, taux, change, titres et valeurs assimilées, indices ou à des zones géographiques. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du FCP pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Le FCP peut à titre accessoire exposer le résident de la zone Euro à un risque de change, du fait de son exposition ponctuelle ou récurrente sur des marchés européens extérieurs à la zone Euro.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13 heures (J) (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas Securities Services sur la base de la valeur liquidative datée du jour J et calculée en J+1 et seront réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie**: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------------------------|
| Frais d'entrée | Non acquis à l'OPC :2,45% |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par le FCP sur une année | |
| Frais courants | 2,06% ^(*) |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

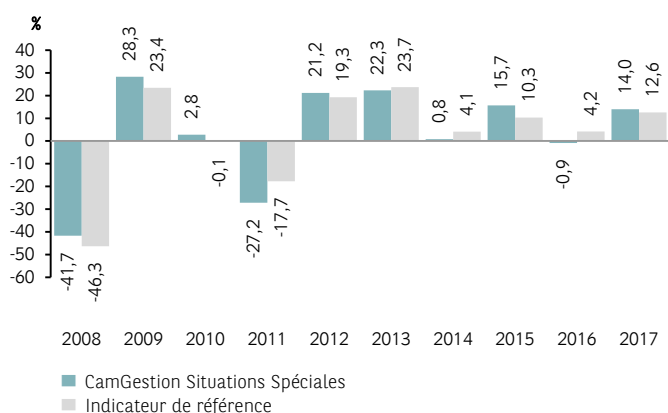
^(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France à l'adresse suivante TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 8 avril 2005 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1^{er} de l'article 150-0D du code général des impôts.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 juillet 2018.